

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 490 185

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 17242

(54) Boîte pliante fabriquée à partir d'un flanc d'une seule pièce.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 5/54, 5/18.

(22) Date de dépôt..... 11 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 12 septembre 1980, n° P 30 34 416.2.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.

(71) Déposant : Société dite : UNILEVER NV, résidant aux Pays-Bas.

(72) Invention de : Josef Detzel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit,
8, av. Percier, 75008 Paris.

Boîte pliante fabriquée à partir d'un flanc d'une seule pièce.

La présente invention concerne une boîte pliante fabriquée à partir d'un flanc d'une seule pièce comportant un fond, un couvercle, une paroi latérale reliant l'un à l'autre d'une façon articulée le fond et le couvercle, ainsi que plusieurs morceaux de paroi rattachés au fond et au couvercle, qui sont collés deux par deux entre eux là où ils ne chevauchent quand la boîte pliante est à l'état redressé.

Des boîtes pliantes de ce genre ont jusqu'ici fait leur preuve dans la pratique. Un problème cependant se présente du fait que d'une part ces boîtes doivent rester fermées d'une façon sûre, pour maintenir le contenu, mais d'autre part elles doivent être ouvertes facilement.

La présente invention a pour objet de créer une boîte pliante du type mentionné avec laquelle ces exigences contradictoires en soi sont satisfaites.

Cet objet est résolu selon la présente invention par le fait que le morceau de paroi situé à l'intérieur de la paire de morceaux de paroi se chevauchent présente au moins une partie de surface délimitée par une perforation ou similaire, et que la force d'adhérence de la surface restante de ce morceau de paroi est diminuée.

En vue de l'ouverture de l'emballage les surfaces dont la force d'adhérence est diminuée peuvent être séparées relativement facilement des contre-surfaces correspondantes. Par contre la partie de la surface dont la force d'adhérence est intégrale, reste fixée à la contre-surface correspondante et est arrachée suivant la perforation, ou similaire, du reste de la surface.

Il est très avantageux quand, selon la présente invention, la surface située à l'extérieur de la perforation, ou similaire, est recouverte par dessus le milieu de collage avec une couleur d'impression. Par la couleur d'impression l'aptitude au collage n'est pas complètement éliminée mais seule la force d'adhérence est diminuée, ce qui peut être réglé par l'épaisseur de la couleur appliquée.

On peut en effet également penser que la force d'adhérence est diminuée par le fait que le milieu de collage

n'est appliqué que sur une partie de la surface. Cependant ceci est réalisé relativement difficilement.

Dans la réalisation conforme à l'invention, le milieu de collage peut par contre être appliqué sur toute la 5 surface et n'est ensuite recouvert partiellement que pendant l'impression du flanc effectuée sans difficulté.

Selon la présente invention il est prévu que le morceau intérieur de paroi présente deux parties de surface, qui sont délimitées par une perforation et qui sont séparées 10 latéralement l'une de l'autre avec un certain intervalle.

Ainsi, avec une sécurité de fermeture plus grande, une ouverture particulièrement facile est possible, car la surface, située entre les deux parties de surface dont la force d'adhérence est élevée, peut être envisagée avec une force 15 d'adhérence moindre et peut être facilement séparée et alors l'arrachement des parties de surface suivant la perforation peut être tout simplement effectué.

Il est également très avantageux en outre quand, selon la présente invention, la perforation est conçue circulaire. 20

Pour faciliter encore l'ouverture de la boîte pliante il peut être prévu, selon la présente invention, que la ligne de pliage sur laquelle la partie intérieure de surface est rattachée à la partie fond ou à la partie couvercle, soit 25 conçue dans sa partie médiane en double ligne et se développe en forme d'hélice, ce qui fait que dans cette zone le bord formé par redressement de la boîte pliante est diminué.

Ainsi la paroi située à l'extérieur reste légèrement dégagée dans cette zone et peut être facilement saisie pour 30 l'arracher.

Une forme de réalisation avantageuse de la présente invention repose également sur le fait que la boîte pliante est conçue demi-circulaire et qu'à la partie du fond et à la partie du couvercle, sont rattachées respectivement quatre parties 35 de surface pour former la paroi latérale qui se développe en arc de cercle.

Le dessin annexé représente un exemple de réalisation de la présente invention; sur ce dessin :

la figure 1 est une vue d'un flanc de carton et
la figure 2 est une boîte pliante, fabriquée à
partir du flanc de la figure 1, et ouverte de nouveau par-
tiellement.

5 Par le repère 1 sur la figure 1, on désigne un flanc
qui est en carton, découpé et rainuré. Le flanc est constitué
en particulier par un corps 2 approximativement semi-circulai-
re et par un couvercle 3 également sensiblement semi-circulaire,
qui est muni d'une échancrure découpée 4 servant de fenêtre.
10 Le corps 2 est relié à une paroi latérale 6 par une ligne de
pliage 5, paroi qui à son tour est rattachée au couvercle 3
par une autre ligne de pliage 7 se développant parallèlement
à la ligne de pliage 5. Au couvercle 3 sont rattachés par
formation par des lignes de pliage 8, 9, 10 et 11 quatre mor-
15 ceaux de paroi rectangulaires 12, 13, 14 et 15 qui forment les
autres parois latérales de la boîte pliante avec quatre autres
morceaux de paroi 16, 17, 18 et 19. Les dimensions des mor-
ceaux de paroi 16, 17, 18 et 19 correspondent à celles des
morceaux de paroi 12 à 15 et ces morceaux sont rattachés au
20 fond 2 par les lignes de pliage 20, 21, 22 et 23. Ces lignes
de pliage sont conçues en leur milieu 20', 21', 22' et 23' en
double lignes et renferment entre elles un morceau de paroi
24, 25, 26 et 27 en forme d'ellipse. Chacun des morceaux de
paroi 16 à 19 a deux parties de surface 29 délimitées par des
25 perforations circulaires 28. Les morceaux de paroi 16 à 19,
y compris la partie de surface 29 sont recouverts sur toute la
surface avec un milieu de collage, par exemple du polyéthylène,
pour pouvoir les coller ensemble avec la face inférieure des
morceaux de paroi 12 à 15. Toutefois, la surface des morceaux
30 de paroi 16 à 19, située à l'extérieur de la perforation 28,
est ensuite recouverte d'une façon non représentée avec une
couleur d'impression pour diminuer la force d'adhérence du
collage.

Sur la figure 2 est représentée une boîte pliante
35 100 redressée et collée, dans laquelle un morceau de paroi
est déjà ouvert. Pour faciliter l'ouverture, les morceaux de
paroi 12 à 15 situés à l'extérieur lors de la fermeture,
rattachés par formation au couvercle, sont munis d'une marque

30 qui doit indiquer que l'ouverture est à réaliser de la façon la plus simple, à cet endroit. Le morceau de paroi 12 sur la figure 2 est déjà séparé du morceau de paroi 16. En outre, les deux morceaux de paroi 29 sont séparés par 5 arrachement du morceau de paroi 16 suivant la perforation 28 et se trouvent sur la surface du morceau de paroi 12. Après avoir rabattu par pliage le morceau de paroi 16, selon le type du contenu emballé dans la boîte pliante, ce contenu peut être déjà enlevé au moins en partie sans qu'il faille 10 ouvrir la boîte pliante vers les autres morceaux de paroi restants. Selon besoin et s'il faut mesurer le contenu, les autres morceaux de paroi peuvent cependant être également ouverts de la même façon.

REVENDICATIONS

1. Boîte pliante fabriquée à partir d'un flanc d'une seule pièce, avec un fond, un couvercle, une paroi latérale reliant l'un à l'autre d'une façon articulée le fond et le couvercle, ainsi que plusieurs morceaux de paroi rattachés au fond et au couvercle, deux de ces morceaux de paroi étant collés entre eux là où ils se chevauchent quand la boîte pliante est à l'état redressé, cette boîte étant caractérisée par le fait que le morceau de paroi (16, 17, 18 et 19) situé à l'intérieur de la paire de morceau de paroi (12, 16; 13, 17; 14, 18; 15, 19) se chevauchent présente au moins une partie de surface (29) délimitée par une perforation (28), ou similaire, et que la force d'adhérence de la surface restante de ce morceau de paroi (16, 17, 18, 19) est diminuée.

2. Boîte pliante selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la surface située à l'extérieur de la perforation (28), ou similaire, est recouverte par dessus le milieu de collage avec une couleur d'impression.

3. Boîte pliante selon les revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que le morceau de paroi intérieur (16, 17, 18, 19) présente deux parties de surface (29) qui sont délimitées par des perforations (28) et qui sont séparées latéralement l'une de l'autre avec un certain intervalle.

4. Boîte pliante selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que la perforation (28) est conçue circulaire.

5. Boîte pliante selon la revendication 4, caractérisée par le fait que la ligne de pliage (20, 21, 22, 23) par laquelle la partie de surface intérieure (16, 17, 18, 19) est rattachée au fond (2) ou au couvercle (3) est conçue dans sa partie médiane (20', 21', 22', 23') en double lignes et se développe en forme d'ellipse, ce qui fait que dans cette zone le bord formé en redressant la boîte pliante (100) est diminué.

6. Boîte pliante selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la boîte pliante (100) est conçue semi-circulaire et que quatre morceaux de paroi (12, 16; 13, 17; 14, 18; 15, 19) sont rattachés à

à chaque fois au fond (2) et au couvercle (3) pour former la paroi latérale se développant en arc de cercle.

1/1

Fig.1.

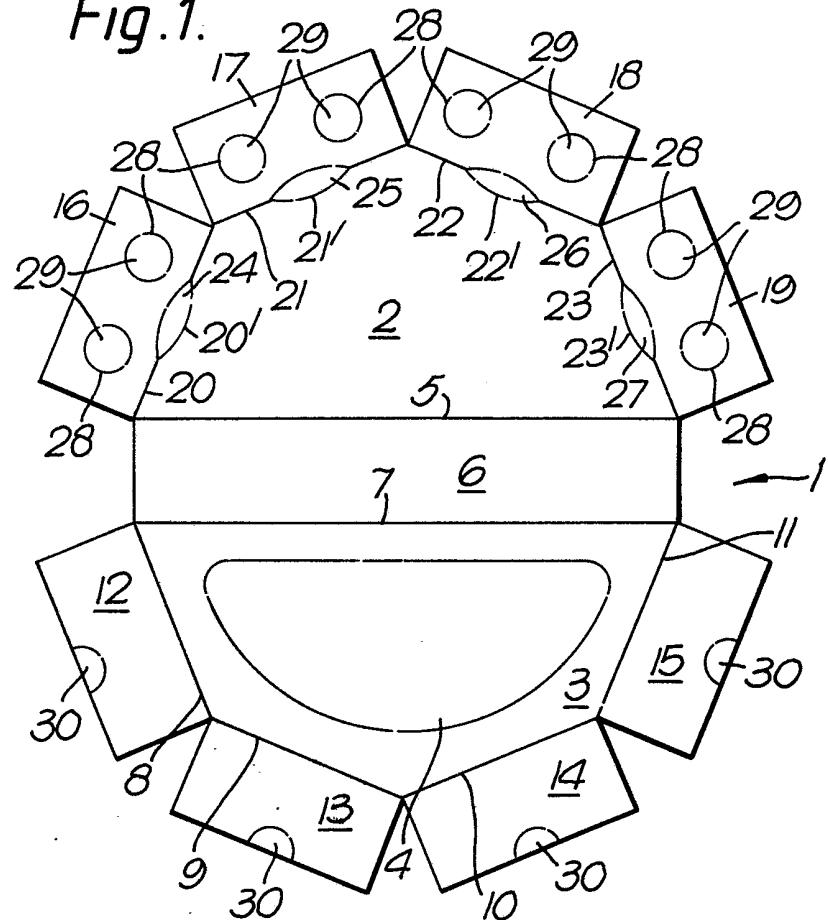


Fig. 2.

